

Pau, le 25 Janvier 2021

Suppressions de postes pour des effectifs croissants. Salaires bloqués, « Grenelle » pour 30 % d'entre nous seulement. Collèges, éducation prioritaire, orientation, santé scolaire, lycées...: réformes régressives ; « gestion » de la crise sanitaire
Stop au mépris !!!

Toutes et tous en grève demain 26 janvier !

L'académie de Bordeaux, malgré une croissance démographique forte n'a pas été épargnée par la poursuite de la politique néo-libérale de suppression de postes. À la rentrée 2021 il y aura 2488 élèves de plus dans le second degré dont 1358 dans les lycées généraux et technologiques, soit une augmentation de 1,1 % par rapport au constat 2020. Pour autant, **112 postes sont voués à être liquidés par le Rectorat.**

Dans notre département, bien que les prévisions établissent une augmentation de **376** élèves dans le second degré, l'équivalent d'un nouveau collège de la taille de celui de Monein, le Rectorat s'apprête à **supprimer** l'équivalent de vingt postes. Mais, encore plus grave et agressif, cette inadmissible suppression de postes s'effectuerait par la **suppression de 25 postes en équivalent temps plein**, et la transformation concomitante de **23** d'entre eux en HSA. Dès lors, pour garantir l'encadrement des élèves, les chef-fe-s d'établissement reçoivent la consigne d'augmenter le taux d'HSA entre 7% et 14% selon les établissements et les disciplines.

Nous devons refuser massivement les heures supplémentaires et empêcher les suppressions de postes ! L'enjeu est énorme, tant en termes de conditions de travail, de rémunération (les HSA soient sous-payées par rapport aux heures normales), que d'emploi, en particulier pour les candidat-e-s au professorat. En effet, 2 HSA représentent plus de 10 % de temps de travail, soit une demi-journée de travail supplémentaire. Enfin, quoi qu'il en sera de nos décisions, chacun-e d'entre nous devra rester maître-sse de ses choix. L'administration ne doit pas imposer plus de deux HSA, nos seules obligations réglementaires de service.

De façon générale, nous devons continuer de **lutter pour un véritable service public d'Éducation Nationale**, au service de tou-te-s les élèves, qui n'intensifie pas le travail, respecte les qualifications de chacun-e, ne précarise pas les collègues. Aussi, il nous fait répondre :

Non à la transformation imposée de nos métiers, à la suppression de postes, à la réduction du périmètre de l'éducation prioritaire, à l'individualisation des rémunérations en lieu et place de la revalorisation « historique » promise par le Ministère.

En intersyndicale avec la CGT, FO et l'Unsa, **la FSU exige :**

- l'annulation des suppressions de postes (- 1 883 au niveau national !)
 - la création des postes statutaires nécessaires pour faire face à la situation sanitaire et baisser durablement les effectifs par classe
 - la fin du gel du point d'indice, un plan de rattrapage des pertes subies pour tous les personnels, couplé à un plan de
- revalorisation des carrières pour toutes et tous
 - un plan de titularisation des contractuel-le-s
 - la création d'un statut pour les AED et AESH,
 - la mise en œuvre d'une tout autre politique éducative, ambitieuse, à rebours des réformes menées ou annoncées

MANIFESTATIONS à 11 HEURES

PAU : devant la DSDEN, place d'Espagne
BAYONNE : SOUS - PRÉFECTURE, Allées marines

Baccalauréat 2021 : annulation des épreuves de spécialités Entre raison et sacrifice du diplôme national terminal

Le MEN a enfin décidé de l'annulation des épreuves de mars. Contesté par le SNES-FSU, depuis son édicton, ce calendrier anticipé des épreuves de fin de formation, plongeait élèves et professeur-e-s, tous comme les épreuves communes de 1ère, dans une tension permanente de préparation de l'examen, au détriment du travail primordial d'acquisition plus sereine des connaissances et méthodes.

Toutefois et d'une part, l'annonce a de nouveau pris la voie de communication tardive et principale de presse, au mépris des organisation syndicales. Le grand oral est maintenu : il est pourtant une épreuve profondément inégalitaire, encore davantage dans cette année si particulière où sa préparation a été percutée par la pandémie. Son maintien est un symbole du bac Blanquer, à ce jour plus que jamais un bac inégalitaire. Le Snes-FSU réitère sa demande d'annulation du grand oral cette année. Pour l'épreuve de français, la diminution du nombre de textes à l'oral va dans le bon sens. Mais le maintien de la totalité du programme (4 objets d'études) rend la tâche très difficile pour les élèves et leurs enseignants. Des aménagements supplémentaires sont nécessaires pour l'épreuve de philosophie.

Surtout, l'annulation plutôt que le report, constitue une étape supplémentaire après la nécessaire transformation du bac 2020 sous modalités exclusives de contrôle continu, vers la fin de l'examen terminal national, mort réclamée par la plupart des chef-fe-s d'établissement et d'autres organisations syndicales. Or, rappelons que la surenchère de "bonnes notes" à laquelle se livreront encore plus que ces dernières années, les disciplines et les établissements ne « trompera personne », i.e. activera les préjugés quant à l'origine de l'obtention du baccalauréat : bac de centre-ville « huppé » versus bac de banlieue en difficultés socio-économiques. Elle fera l'objet de toutes les attentions et analyses de la communauté éducative, puis des établissements de l'enseignement supérieur, voire des futures employeur-se-s.

Il faut **sauver la bac** comme **examen national terminal**, seul **garant**, malgré toutes ses insuffisances contre les quelles il nous faut continuer de lutter, d'un **minimum d'égalité sociale et territoriale, scolaire.**

Mutation inter 2021

Si vous avez participé au mouvement Interacadémique 2021, vous avez reçu sur SIAM pour chacun de vos vœux vos barèmes vérifiés par le rectorat. Vous devez vérifier que le barème retenu correspond à celui auquel vous prétendez, et envoyer au S3 une copie d'écran des barèmes du rectorat ainsi que la liste de vos vœux.

Nous vérifierons de notre côté, avec votre dossier, la cohérence des vœux et l'exactitude du barème.

Si une erreur est repérée, vous devez la contester auprès de la DPE du rectorat par mail jusqu'au 27 janvier (adresse dédiée de chaque discipline). Pendant cette période vous pouvez également modifier ou ajouter des vœux.

Les élu-es et les militant-es du SNES-FSU sont déterminé-es à ne pas vous laisser seul-e face à l'administration : contactez-les !